

Conseil Municipal 26 octobre 2023



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



Contexte législatif

- ➤ Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est essentiel puisqu'il a pour vocation à donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- Ce DOB s'effectue sur les bases d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi que des informations relatives au personnel.
- Le ROB n'est pas qu'un document interne. Il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication (décrets n° 2016-834 et 2016-841 du 23 juin 2016).

Contexte National

- Fin septembre a été présenté le projet de loi de Finances 2024 affichant les choix fiscaux et budgétaires effectués par le gouvernement avec pour objectifs de lutter contre l'inflation, baisser le déficit public et investir dans l'avenir.
- Les principales mesures à destination des collectivités sont :
 - L'augmentation de 220 millions d'euros de la Dotation Global de Fonctionnement;
 - Le « verdissement » des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV, DSID) ;
 - La réintégration des aménagements de terrains dans le calcul de l'assiette du FCTVA.



Contexte Communal

- Le budget a été préparé avec l'impact économique qu'ont eu la COVID-19 et la guerre en Ukraine. L'inflation en France persiste avec 5,5 % de moyenne sur les 12 derniers mois à fin septembre. Nous pouvons aussi avoir des craintes avec la situation au moyen orient...
- ➤ Ce contexte économique, amène à prioriser les actions tout en maintenant le cap et les engagements pris par la municipalité en 2020 :
 - Développer un service public moderne et renforcer l'attractivité de la ville ;
 - Dynamiser la vie associative, culturelle et sportive ;
 - Agir pour l'environnement et la transition écologique ;
 - Œuvrer pour la sécurité des Bruaysiens ;
 - Améliorer les conditions d'accueil pour les scolaires et les extra-scolaires.



BUDGET COMMUNAL

Section Fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement

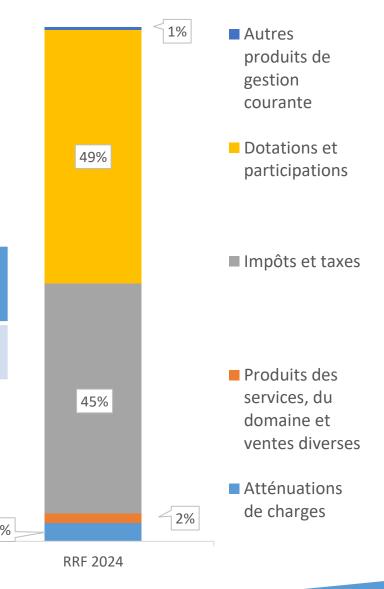
Dans la lignée des années précédentes, les recettes ont été estimées de manière prudentielle.

Comparativement, les recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 devraient présenter une certaine stabilité (- 0,57 %) par rapport à l'estimation du CA 2023.

Désignation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimation)	Prévision 2024
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 493 934,50 €	13 888 798,99 €	14 155 915,35 €	14 144 000,00 €	14 063 000 €

La fiscalité: Les taux d'impositions resteront inchangés en 2024

Comme en 2023, où 14 % des communes ont augmenté leur taux de taxe foncière selon la DGFiP, la municipalité fait le choix de ne pas impacter les Bruaysiens afin de préserver leur pouvoir d'achat.





Les dépenses réelles de fonctionnement

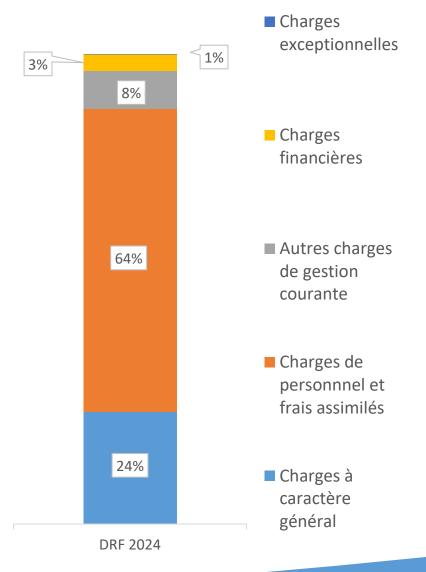
Le travail engagé depuis plusieurs années sur les dépenses de fonctionnement, a été atténué par les crises successives et les décisions du gouvernement en matière de rémunération des fonctionnaires.

Désignation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimation)	Prévision 2024
AL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	11 432 918,85 €	11 250 943,56 €	12 011 066,08 €	12 686 553,00 €	12 334 000 €

<u>Les énergies</u>: stabilisation et diminution substantielle des tarifs

L'enveloppe attribuée aux énergies sera diminuée d'environ 400 000 € en 2024, grâce à la nouvelle attribution des marchés d'électricité, en groupement avec la CAVM.

Selon le profil de consommation les tarifs ont été divisés par 2,5 ou 4 par rapport au marchés 2023 et seront fixes pour les deux prochaines années. Les tarifs restent cependant supérieurs de 20 à 40% par rapport aux tarifs de 2019-2022.





Le personnel (chap. 012): Au 1er janvier 2023, les effectifs étaient répartis comme ceci :

Catégories	Titulaires		Non titulaires permanents		Contractuels non permanents		Total	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
С	134	125,5	12	9,20	11	8,37	157	143,00
В	18	16,95	1	1,00			19	17,95
Α	7	6,80	3	3,00			10	9,80
Hors catégories					9	5,75	9	5,57
Total	159	149,20	16	13,20	20	13,94	195	176,30

Prévision 2024						
NB	ETP					
161	148,20					
18	16,95					
8	7,60					
10	7,00					
197	179,70					

Les éléments de la rémunération

Répartition de la rémunération du personnel communal entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2023.

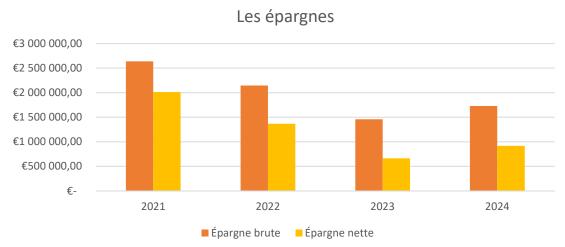
Statut	Brut	dont traitement de base	dont NBI et SFT	dont régime indemnitaire	dont HS/HC	dont avantage en nature	Charges patronales	Total
Titulaires	3 139 046,16 €	2 537 522,52 €	55 991,63 €	443 894,13 €	8 584,22 €	5 381,40 €	1 331 050,76 €	4 470 099,92 €
Non titulaires permanents	233 272,66 €	188 657,47 €	3 540,61 €	27 584,05 €	651,79€	0,00€	103 359,88 €	336 632,54 €
Contractuels non permanents	477 383,76 €	433 660,62 €	6 009,65 €	5 074,64 €	7 483,72 €	0,00€	183 499,69 €	660 883,45 €
Total	3 849 705,58 €	3 159 840,61 €	65 541,89 €	476 552,82 €	16 719,73 €	5 381,40 €	1 617 910,33 €	5 467 615,91 €



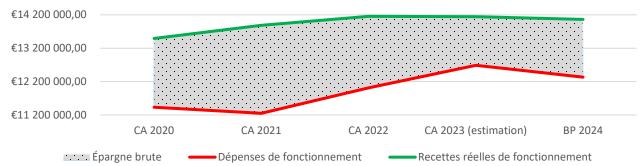
La capacité d'autofinancement

Désignation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (estimation)	Prévision 2024
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	13 493 934,50 €	13 888 798,99 €	14 155 915,35 €	14 144 000,00 €	14 063 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	11 432 918,85 €	11 250 943,56 €	12 011 066,08 €	12 686 553,00 €	12 334 000 €
Épargne brute (RRF – DRF)	2 061 015,65 €	2 637 855,43 €	2 144 849,27 €	1 457 447,00 €	1 729 000 €

Les prévisions en matière d'énergie rehaussent la capacité d'autofinancement de la commune. Ce qui a pour conséquence de l'éloigner de l'effet ciseau (dépenses de fonctionnement > recettes de fonctionnement)



EFFET DE CISEAU



Un regain des épargnes est prévu pour l'année 2024.

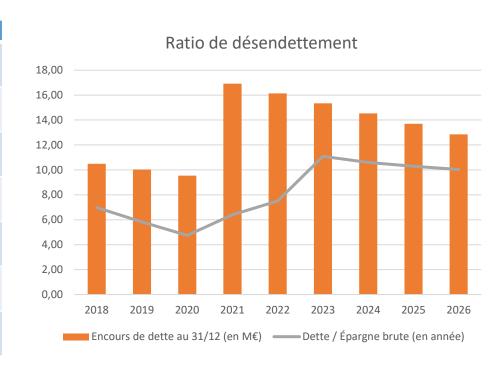
Si cette tendance se confirme, cela permettra d'ajuster la programmation de l'investissement sur les années à venir.



<u>L'endettement</u>

Le ratio de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire vis-à-vis de la capacité d'autofinancement brute. Pour rappel, le taux de vigilance de la DRFIP est de 12 ans.

Désignation	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû au 1er janvier	9 544 078,72 €	16 916 714,05 €	16 138 640,24 €	15 343 574,97 €
Nouvel emprunt	8 000 000,00 €			
Annuités	1 086 481,06 €	1 246 302,36 €	1 241 837,97 €	1 236 769,37 €
Dont remboursement en capital de la dette	627 364,67 €	778 073,81 €	795 065,27 €	811 538,95 €
Dont intérêts de la dette	459 116,39 €	468 228,55 €	446 772,7 €	425 230,42 €
Capital restant dû au 31 décembre	16 916 714,05 €	16 138 640,24 €	15 343 574,97 €	14 106 805,60 €
Le ratio de désendettement	6 ans et 5 mois	7 ans et 6 mois	11 ans et 1 mois	8 ans et 2 mois



En 2024 le ratio de désendettement retrouvera une phase descendante grâce au remboursement des emprunts et à la bonne gestion de la capacité d'autofinancement de la commune.



BUDGET COMMUNAL

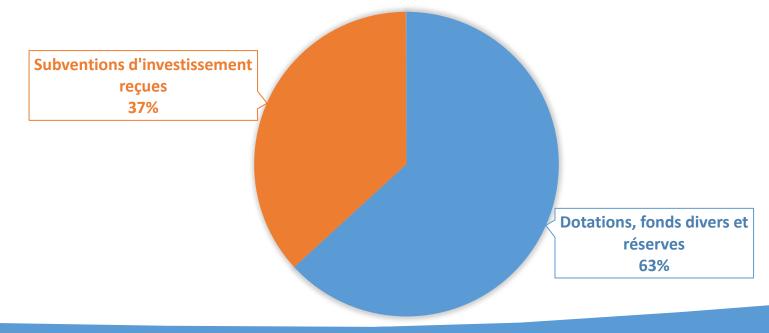
Section Investissement



Les recettes réelles d'investissement

Les principales recettes qui permettent de financer les dépenses d'équipement sont essentiellement constituées par le FCTVA et les subventions reçues. Bien que des avances soient consenties, ces dotations et subventions sont perçues en majeur partie après réalisation des travaux.

Désignation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (Estimation)	BP 2024 (hors RAR)
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	3 407 441,49 €	11 666 804,74 €	11 362 272,60 €	1 185 271,93 €	1 361 000 €

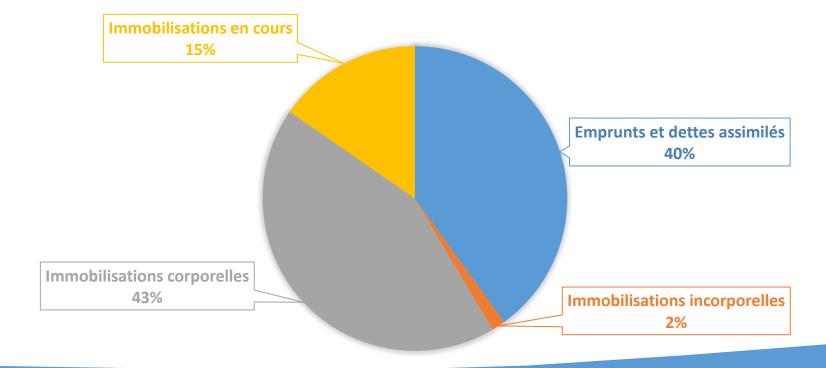




Les dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement prévues et l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement permettront, afin de poursuivre la réalisation du PPI, l'inscription de nouveaux crédits en dépenses d'investissement.

Désignation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (Estimation)	BP 2024 (hors RAR)
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 376 552,65 €	3 269 572,72 €	5 736 068,12 €	7 890 000,00 €	2 315 000 €





Le plan pluriannuel d'investissement

Opérations	Début de réalisation	Durée prévue	Réalisé	2023	2024	2025	2026	2027
Investissements dans les services	2022	5 ans	223 941 €	245 500 €	485 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Éclairages publics et vidéoprotection	2017	17 ans	1 386 032 €	351 114 €	314 354 €	336 237 €	292 774 €	297 428 €
Travaux de voirie	2017	10 ans	2 635 062 €	250 000 €	700 000 €	300 000 €		
Église St Pharaïlde	2020	5 ans	980 065 €	517 102 €	414 110 €			
Panneaux photovoltaïques École Léo LAGRANGE	2023	2 ans		8 700 €	260 000 €			
Construction de 3 nouvelles classes et réfection de l'école Paul LANGEVIN	2023	2 ans		475 000 €	3 225 000 €			
Base de loisirs à l'étang	2023	2 ans		11 000 €	1 000 000 €			
Réfection de l'école Daniel FERY	2025	2 ans		40 000 €			1 000 000 €	2 000 000 €

Le PPI 2024 est marqué par l'apparition d'un nouveau projet de base de loisirs à l'étang qui est actuellement à l'étude. Ainsi que la réévaluation du projet de réfection de l'école Daniel FERY, aussi bien financièrement que dans sa temporalité. Ces changements résultent de la prise en compte des critères de financements.

